

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1368

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 18

À la dernière phrase de l'alinéa 38, substituer au mot :

« dû »,

le mot :

« acquitté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.